



Note

Objet : **COVID-19 Conférence téléphonique avec la Préfecture de l'Isère**

Réf. doc : 20201013/CAB/SV

Date : 13/10/2020

Destinataires : Président et Maires

Le Département de l'Isère reste dans une situation très préoccupante et la Métropole a été classée en zone d'alerte maximale. La circulation du virus continue de progresser vivement. Dans ce contexte, M. le préfet a organisé une audio-conférence avec les présidents d'EPCI ce mardi 13 octobre 2020.

## 1/ Point sur la situation sanitaire

### 2 indicateurs sont particulièrement suivis :

- Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants de chaque département. De 175 pour 100 000 habitants au 6 octobre, il est aujourd'hui de 280,6 pour 100 000 habitants. Ce taux est très élevé et celui de la Métropole l'est encore davantage avec 420 pour 100 000 habitants. La classe d'âge 20/24 ans très touchée jusqu'à présent est largement distancée par les plus de 65 ans pour lesquels le taux d'incidence s'élève très fortement à 157 pour 100 000 habitants sur le département et 266 sur la Métropole.
- Le taux de positivité correspondant aux prélèvements virologiques positifs est aujourd'hui de 18,2 contre 12,9 le 5 octobre (21,5 pour la Métropole).

**185 personnes sont hospitalisées (+ 17 personnes en 1 semaine) et 32 en réanimation (+ 10 personnes en 1 semaine).**

**15 clusters sont recensés sur le département** (6 dans des établissements de l'enseignement supérieur et 9 en Ehpad).

**Le nombre de décès en milieu hospitalier s'élève à 191 sur le département**, soit 11 supplémentaires en une semaine alors que ce chiffre était resté stable depuis début juin.

## 2/ Conséquences

La distinction est entre la zone qui correspond au territoire de Grenoble Alpes Métropole et le reste du département de l'Isère dont le Grésivaudan reste toujours d'actualité :

### Dans la zone Métro :

- Les rassemblements de + de 10 personnes sont interdits (parcs, rue, ...) ;
- Les fêtes locales (ex : foire de Grenoble) sont interdites ;
- La jauge de fréquentation est fixée à 1 000 personnes (ex : stade) ;
- Les salles de sports, piscines, gymnases et salles associatives sont fermées au public ;
- Les bars (restaurants non compris), casino, salons, foires salles de jeux sont fermés
- Réintroduction de la règle des 4 m<sup>2</sup> dans les grands magasins et centres commerciaux

### Dans le Grésivaudan :

- La fréquentation des salles des fêtes et polyvalentes est limitée à 30 personnes. Mais tous les événements festifs et familiaux sont interdits
- Le port du masque sera étendu par arrêté aux endroits de forte densité commerciale avec circulation piétonne limitée ;
- La jauge de fréquentation est fixée 1 000 personnes (ex : stade) ;
- Les buvettes sont interdites à l'occasion des manifestations.

Monsieur le Préfet indique que suite à la prise de parole du Président de la République, tout le département pourrait passer en zone d'alerte maximale.

Il incite les administrations, tout comme les entreprises privées, à organiser le télétravail et invite les établissements de restauration collective à rétablir un protocole sanitaire contraignant.

L'ARS mentionne l'existence d'une plateforme indiquant les indicateurs chiffrés par département et réactualisée quotidiennement : [geodes.santepubliquefrance.fr](https://geodes.santepubliquefrance.fr)